

# Grand Poitiers Communauté urbaine



SPORTS ET LOISIRS

## Sport, culture... le Pass sanitaire nécessaire établissements de la Ville de Poitiers et de G

A compter du 21 juillet 2021 : le « Pass sanitaire » est étendu à tous les lieux de loisirs et de culture rasse

Publié le 21 juillet 2021

### Quels lieux sont concernés ?

**Le Pass Sanitaire sera exigé pour tout usager souhaitant accéder :**

>

[aux piscines de Grand Poitiers](#)

> [aux stades, gymnases et autres équipements sportifs lorsque l'occupation dépasse 50 personnes](#)

> [au Palais de Poitiers \(https://www.poitiers.fr/c\\_65\\_1636\\_Le\\_Palais.html\)](https://www.poitiers.fr/c_65_1636_Le_Palais.html)

>

[au Musée Sainte-Croix \(https://www.poitiers.fr/c\\_231\\_977\\_accueil\\_musee\\_sainte\\_croix.html\)](https://www.poitiers.fr/c_231_977_accueil_musee_sainte_croix.html)

> [au parc zoologique des Bois de Saint-Pierre \(https://www.poitiers.fr/c\\_66\\_428\\_les\\_bois\\_de\\_saint\\_pierre.html\)](https://www.poitiers.fr/c_66_428_les_bois_de_saint_pierre.html)

> [à certaines manifestations culturelles, notamment dans le cadre de Grand Poitiers l'été ou le festival Itinérance, en fonction des manifestations susceptibles de donner lieu à un contrôle d'accès \(http://sortir.grandpoitiers.fr/\)](http://sortir.grandpoitiers.fr/)

Les autres établissements accueillant du public (Chapelle Saint-Louis, Musée du vitrail, Médiathèque et son réseau...) fonctionnent avec une jauge de moins de 50 personnes et ne sont donc pas soumis à contrôle du Pass Sanitaire.

### Qu'est-ce que le Pass sanitaire ?

Le Pass sanitaire est composé de l'une des 3 preuves suivantes :

- > être totalement vacciné (= avoir reçu la seconde dose depuis plus de 7 jours)
- > présenter un test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h, réalisé par un professionnel
- > présenter un certificat de rétablissement de la Covid19 de plus de 15 jours et de moins de 6 mois

Il est nécessaire de pouvoir également justifier son identité au moment du contrôle.

Important : l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée à fin septembre 2021 pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Attention, ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation.

**GRAND POITIERS**

84, rue des Carmélites  
86 000 Poitiers

**HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi